



Rencontre du conseil d'établissement

4 juin 2024 de 18h00- 21h30

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée : 18h23

2. Désignation d'un secrétaire d'assemblée

Marie-Philippe se propose.

Mouna seconde.

3. Vérification du quorum

Le quorum est atteint.

MEMBRES DU PERSONNEL : sont présentes Nathalie Petit (enseignante), Marie-Philippe (enseignante) et Marjorie Bouffard (psychoéducatrice) ainsi que Mireille Langlois (directrice).

MEMBRES PARENTS : sont présents Christian Côté (Président d'assemblée), Renaud Clément (parent et vice-président) et Mouna Andraos (parent).

MEMBRES : Amina Boumghar (parent), Karim Roukoz (parent) et Vanessa Houle (TES).

4. Période réservée au public (5 minutes à 15 minutes)

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Langlois veut ajouter un point au 16, soit le comité code de vie.

Christian propose de déplacer le point 15 au point 9, soit les sorties du service de garde au point SDG Infos.

Christian propose.

Marie-Philippe seconde.

6. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 9 avril 2024

Madame Langlois reporte certains points qui n'ont pas été faits : le temps d'écran, l'égalité et traitement des genres, la politique linguistique, sondage concernant les chandails au cours d'éducation physique et le marquage de la cour.

Christian propose.

Marjorie seconde.

DOSSIERS D'INFORMATION

7. Informations La Fondation de l'école La Mennais (5 min)

Renaud mentionne que la kermesse est dans le dernier droit de l'organisation. Il y a 40 parents qui sont volontaires pour aider et 200 adultes et enfants sont inscrits pour l'instant.

8. Infos travaux école (5 min)

***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.



École La Mennais

6521, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2S 2S1

Téléphone : (514) 596-5288

<http://la-mennais.csdm.ca>

Des panneaux ont été et seront retirés des plafonds pour enlever les résidus qui seraient tombés au plafond suspendu. Les travaux sont sécurisés puisqu'il peut y avoir présence d'amiante. Aucune nouvelle n'a été

9. Points SDG infos. (10 min)

Pour les sorties 2024-2025, le service de garde veut organiser : le Biodôme-Planétarium (à la recherche d'une alternative car cela peut entrer en conflit avec les sorties organisées par les enseignantEs), la glissade sur tubes à reconduire (centre à déterminer en raison d'un conflit d'horaire), Arbraska (sera reconduit) et Katomix (animation à l'école qui a déjà un dépôt). En l'absence de prix, l'approbation se fera par courriel.

Une nouvelle responsable du service de garde entrera en fonction à la rentrée scolaire car Isabelle Gélinas était là en promotion temporaire. Elle sera de retour comme éducatrice de service de garde. La nouvelle responsable se nommera Leïla Zaidi. Tassadit, Chaba, Lucie et Zineb reviennent. Les autres postes sont à combler.

10. Rentrée progressive au préscolaire 2024-2025 : 27, 28 et 29 août 2024 et autres infos (8 min)

L'horaire de la rentrée progressive est présenté par Madame Langlois. Sur deux jours, deux groupes sont présents : A et B. Le premier jour, les parents sont présents. Ensuite, les parents sont absents. Le service de garde est ouvert par défaut au besoin.

223 élèves sont inscrits l'an prochain. Cela représente 5 de moins. Il y a 13 groupes. Les postes enseignantes et intervenantes sont tous comblés. L'affichage du service de garde est à venir.

11. Budget 23-24 (suivi) (10 min)

Madame Langlois présente le tableau des mesures budgétaires en date du 30 mai avec les prévisions pour le 30 juin. Outre la mesure 11022, Volet Parents pour la transition maternelle-1^{ère} année, le tout sera dépensé.

Pour le plan de rattrapage, 60 élèves ciblés ont été aidés et 57 autres ont été touchés par le coenseignement et l'aide à la classe. Mouna demande si cela sera reconduit. L'aide à la classe est instaurée dans le poste du service de garde pour la maternelle à la deuxième année.

Madame Langlois présente également le document sommaire avec toutes les mesures budgétaires de l'établissement scolaire.

12. Suivi des variés de la rencontre du 9 avril 2024 : bibliothèque/marquage de la cour (10 min)

Madame Langlois présente le comité RÉNO-Biblio qui a eu deux rencontres. Quatre enseignantes, la bibliothécaire-conseil et la direction se sont rencontrées afin d'établir leurs idées. Un plan et un budget seront constitués afin que Madame Langlois puisse créer une ligne du temps, faire les demandes et trouver des budgets différents. Un inventaire et un élagage seront faits en septembre.

Mouna souhaite faire des soumissions pour le marquage de la cour. Ainsi, il serait possible de savoir si la fondation peut payer ce projet de rafraîchissement des lignes. Madame Langlois fera les démarches pour s'assurer que le mandat est clair et dans les règles de l'art.

***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.



DOSSIERS DE CONSULTATION

13. Proposition de la directrice pour la date de l'Assemblée générale de septembre 2024. (5 min)

Madame Langlois a deux propositions. La rencontre de parents aura lieu le 12 septembre de 18h30 à 20h. On profite pour faire l'AG suite à la rencontre de parents à 20h15 ou dans la semaine suivante mardi le 17 septembre à 19h.

Étant donné le manque de succès de la formule de 20h15 de cette année 2023-2024, Mouna suggère de tenter la formule de la semaine suivante. Marie-Philippe propose de joindre la première rencontre pour les membres de la fondation également. L'AG aura lieu à 18h30 le mardi 17 septembre.

DOSSIERS DE DÉCISION

14. Règles de fonctionnement du service de garde : reportée à l'automne 2024

15. Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence : (total : 30 min)

- **Évaluation du plan de lutte 23-24 (à adopter)**

Marjorie présente l'évaluation du plan de lutte 23-24. L'objectif était d'atteindre 1000 billets BRAVO : surveillances actives, ateliers en classe, pairs vaillants, formation ARRAS pour l'ensemble du personnel, ...

Certains moyens ciblés seront reconduits et d'autres seront mis en place enfin ou autrement en raison des besoins qui changent d'une cohorte à l'autre et, également, l'absence de moyens de pression.

En date du 30 avril, nous avons obtenu 1150 billets BRAVO. Il y en a donc plus à venir et cela implique également un mois de décembre sans école.

Pour les billets blancs, il y a 205 billets-école et 55 billets au service de garde. Il y a eu 20 situations où Madame Langlois a eu à intervenir. Une plateforme est maintenant disponible pour témoigner de ces situations. Cela permet de créer des interventions très ciblées.

- **Présentation du plan de lutte 24-25 (à adopter)**

Madame Langlois fait la lecture du plan de lutte prévu. Nous aimerions impliquer davantage les élèves dans la promotion des comportements non-violents.

Objectifs : Augmenter de 17,5% le nombre de billets BRAVO soit atteindre 1350 billets BRAVO + Diminuer de 23% le nombre de billets blancs soit 200.

Les autres éléments inscrits au plan sont ceux reconduits des années précédentes. Cependant, suite aux interventions faites cette année, il a été possible de cibler les comportements plus problématiques qui pourront donc être abordés dans les futurs ateliers donnés en classe ou les moyens qui seront mis en place.

L'évaluation du plan de lutte 23-24 et la présentation du plan de lutte 24-25 sont adoptés.

***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.



15.5 Code de vie

Madame Langlois présente le nouveau code de vie. Madame Langlois souhaite ajouter les politiques linguistiques, le temps d'écran et le traitement de genre.

16. Liste du matériel périssable (à approuver) FOURNITURES SCOLAIRES par groupe achat par les parents. (10 min)

Madame Langlois présente les listes de fournitures scolaires.

Christian propose.

Marjorie seconde.

17. Listes des cahiers d'activités, agendas et frais scolaires : frais des parents à payer à l'école (montant maximum)

Madame Langlois présente les prix de ces cahiers d'activités.

Mouna propose.

Isabelle seconde.

18. Demande par les 2 maternelles 5 ans et les 3 groupes AMPLI, que l'école achète certaines fournitures scolaires décrites sur les listes respectives afin d'uniformiser certains articles facilitant la gestion et l'efficacité de ceux-ci. Le parent qui veut absolument acheter les articles lui-même, pourra le faire bien entendu.

Madame Langlois présente la demande.

Approuvé à l'unanimité.

19. Budget annuel prévisionnel 24-25 (à adopter) (20 min)

Madame Langlois présente le budget.

Adopté à l'unanimité.

20. Activités éducatives nécessitant un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école :

Approuve la programmation (LIP art. 87)

- Visite au Biodôme, 4 ans : 6 mai
- Visite Pointe-à-Callières, 5^e : 31 mai
- Mu Montréal, 4^e année : 3 juin
- Création artistique de céramique, 4^e année : Semaine prochaine

Approuvé à l'unanimité.

21. Varia

Christian mentionne le travail de qualité d'Isabelle Gélinas.

22. Levée de l'assemblée : 21h04

Signature du président : _____

Signature direction : _____

***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.